



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 03/2018

Décompte des travaux du préavis n° 24/2014

**Remplacement de la conduite de distribution d'eau
potable et de défense incendie sur le tronçon
« Réservoir des Crêts – chemin de la Bovarde »**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Rappel des faits

Le préavis n° 24/2014 proposait de remplacer les conduites d'alimentation du réservoir des Crêts depuis le chemin de la Bovarde par la pose d'une nouvelle conduite en utilisant la technique du forage dirigé ce qui a pour avantage de réduire l'impact des fouilles ouvertes dans les parcelles des riverains.

Les tuyaux ont été posés et tirés dans une gaine en PE d'un diamètre de 220,4 en PN 10 sur la quasi totalité des tronçons (492 m). Deux bornes hydrantes supplémentaires ont été installées afin d'améliorer la défense incendie du secteur.

Au droit du chemin du Creux des Fontaines, le raccordement sur la conduite existante a nécessité la pose d'un jeu de vannes, ce qui a engendré des travaux conséquents compte tenu de la profondeur du nouvel axe posé.

Lors du forage dirigé, des problèmes géologiques ayant nécessité l'utilisation de 520 m³ de boues de forage au lieu des 265 m³ prévus dans le projet, ont été constatés.

De plus, suite à la demande de l'ECA de poser une nouvelle borne-hydrante sur la parcelle n° 5666, non prévue dans le projet, ces travaux ont nécessité le détournement du forage dirigé et la modification du profil en long de la conduite.

Le raccordement du côté aval a été également modifié en raison de la vétusté des tuyaux existants, du peu de recouvrement sur ces derniers, et de sa longueur prolongée de 57 mètres par rapport au projet initial.

Le préavis a été établi sur la base du devis estimatif du bureau Herter & Wiesmann. Force est de constater que malgré un poste de divers et imprévus de CHF 49'650.- ainsi que des postes en soumission de plus-value pour un montant de CHF 86'900.-, le dépassement final est relativement conséquent. Ce sont les risques de la technique utilisée du forage dirigé. La géologie reste difficile à prévoir; il n'est pas certain qu'une fouille traditionnelle aurait coûté moins cher.

Situation financière

Le préavis indiquait un montant total de l'investissement à CHF 462'150.- hors taxes. Le décompte final s'élève donc à CHF 588'635.85 soit un dépassement final de **CHF 126'485.85** hors taxes.



Situation de l'amortissement

Suite au décompte final, les amortissements sont modifiés comme suit :

Chapitre 811 : CHF 19'700.- à la place de CHF 15'500.-

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti